

Elaboration du Plan Local
d'Urbanisme intercommunal

4.7.3.
Règlement graphique
PALLUAU-SUR-INDRE Nord

1/5000

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêté
de l'établissement du Plan Local d'Urbanisme
intercommunal par le conseil communautaire
en date du

Le Président
Gérard NICAUD

Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry
1, rue Maurice Davallon
36700 CHATILLON-SUR-INDRE

N° PLAN	AFFECTATION DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ	SURFACES	RÉSERVATION AU PROFIT DE
1	Équipement de voirie sur des Puits Charpés	155 m ²	Commune
2	Aménagement du canal de l'Étang de la Gare et de la route départementale 53, aux Varennes	39 m ²	Conseil Intercommunal
3	Création d'un fossé d'évacuation des eaux pluviales aux Varennes	590 m ²	Commune

Précisions sur la représentation graphique :
Lorsqu'un contour de zone se superpose avec la représentation graphique
d'une haie à préserver, cette représentation est décalée de 10 mètres pour
bien identifier la haie à préserver.

Zones	Secteurs	Définitions
U Urbanisme	U	Centre ancien à l'intérieur de l'emprise urbaine historique de Châtillon-sur-Indre
	Ua	Centre ancien densifié des autres bourgs
	Ua	Quartier ou petit ensemble urbain aux constructions majoritairement anciennes en périphérie des centres bourgs
	Uc	Quartier ou petit ensemble urbain résidentiel, majoritairement construit depuis le 20 ^{ème} siècle
	Uj	Secteur de jardins en zone urbaine
	Uj	Secteur destiné aux équipements publics ou d'intérêt public structurants
	Uy	Secteur destiné aux activités économiques
	Uyc	Secteur destiné aux activités économiques à vocation commerciale
	Uyc	Utilisation future à caractère résidentiel
	Uyc	Utilisation future pour les activités économiques
A Agriculture	A	Zone agricole
	Aa	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées à dominante d'habitat
	Aa	Secteur agricole péri-urbain ou des bâtiments agricoles compatibles avec le principe de l'habitat dispersé d'habitat, dont des activités de maraîchage
	Ap	Secteur agricole à forte valeur paysagère à protéger
	Ag	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées pour des activités agricoles non agricoles
	Aj	Zone réservée de la vallée de l'Indre recouvrant le site Natura 2000 Vallée de l'Indre
	Na	Secteur de l'Écoparc du Porteur
	Nf	Secteur forestier couvrant par un plan simple de gestion
	Nh	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées à dominante d'habitat
	Nj	Secteur de jardins en zone rurale
N Naturels et forestiers	Nh	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées pour les hébergements de touristes et de tourisme
	Nh	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées pour le sport récréatif de loisir
	Nh	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées pour les sports et activités de loisirs liés à la nature
	Ni	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques, culturelles et événementielles
	Nv	Zone réservée des vallées affluentes de la rivière Indre ou de ses bassins versants
	Ny	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques non récréatives ou forestières

Le Tranger

Saint-Médard

LEGENDE

Limite et désignation de la zone ou du secteur : U, AU, A

Limite et désignation de la zone ou du secteur : N

Emplacement réservé et numéro d'opération

Secteur urbain d'orientations d'aménagement et de programmation
et n° d'OAP (dont point de vue : )

Rue ou partie de rue à règlement particulier

Recul des constructions et installations imposé au plan de zonage

Secteur où la délivrance d'un permis de construire peut être
subordonnée à la démolition de tout ou partie des bâtiments existants

Secteur urbain/périurbain où les constructions doivent respecter
des dispositions réglementaires particulières du PLU

Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire
l'objet d'un changement de destination

Parcelle bâtie ou avec permis de construire ou d'aménager (et
déclaration préalable d'aménagement) accordé

Recul minimum obligatoire le long d'une voie classée
à grande circulation : 75 mètres

ELEMENT A PRESERVER

Espace boisé classé à conserver ou à créer : bois, haie

Environnement : bois

Paysage : espace vert urbain

Environnement : haie ; arbres d'alignement et arbre remarquable isolé

Paysage : élément bâti

Environnement (hydraulique) : fossé

Cheminement piéton (plan départemental d'itinéraire de promenade
et de randonnée, et autre cheminement)

ETAT DES LIEUX (année 2022)

Bâtiment agricole

Périmètre de 100 mètres autour d'un bâtiment agricole
(indication pour information et prévention)

